



Contester un projet de saisine du tribunal

Par **gp77**, le **15/12/2015** à **12:25**

Bonjour,

J'ai fait appel à un cabinet d'avocat en Lituanie pour une assistance sur une affaire qui c'est très rapidement arrêtée (en 48h).

Le cabinet en question m'a ensuite présenter une facture de 8000€ totalement injustifiable que j'ai tout de suite contesté. Le cabinet à tout d'abord reconnu avoir exagéré, me proposant de revenir vers moi avec une nouvelle proposition. Il y a eu entre temps un changement de responsable à la tête du cabinet et depuis plus de nouvelles. Cette affaire date de février 2013.

Je reçois maintenant un projet de saisine du tribunal pour la somme de 8869,21€ de la part d'un huissier de justice!

pouvez vous donc me conseiller sur comment contester correctement cette action?

Par **amajuris**, le **15/12/2015** à **13:34**

bonjour,

s'il s'agit d'un litige dont le droit applicable est le droit lituanien, il faut poser la question à un juriste connaissant le droit lituanien.

salutations